

AGENDA DU DIRECTEUR DANS BASE-ELEVES POUR MAI-JUIN 2007 → Préparation de la rentrée

Préalable à l'étape des « Passages » → Base élèves de votre école à jour :

1. Tous les élèves ayant quitté votre école ont été **radiés**
2. Tous les élèves admis récemment dans votre école ont été **admis définitivement** et disposent d'un **INE** (vérifier en gestion courante –écrans verts- Edition → Editions de listes → Liste d'élèves sans INE → aucun élève ne doit être trouvé) . **Rappel** : un délai d'une à 2 journées est nécessaire pour obtenir l'INE après l'admission définitive. Les élèves sans INE n'apparaissent pas dans le tableau de bord des passages.
3. Tous les élèves doivent être **répartis dans les classes**

MENUS	ACCES	A FAIRE
ELEVES BLEU	Passages	<p>Gestion collective → Le tableau bord des passages permet d'effectuer l'opération niveau par niveau. On peut laisser en attente un élève si la décision n'est pas encore prise (décocher son nom), traiter ensuite cet élève en « Gestion individuelle » . Ne pas oublier de sélectionner l'année N+1</p> <p>Traiter d'abord le ou les cas particuliers (maintien, saut de classe) → enregistrer les décisions Choisir ensuite les élèves à traiter pour une même décision de passage , indiquer la décision, indiquer enfin si l'élève quitte l'école ou non (RPI, école de niveau, déménagement signalé par les parents à la fin des cours). Les élèves seront alors automatiquement radiés à la date du 03/09/2007. Attention par défaut sont cochés « Quitte l'école » les CM2 qui passent en 6^{ème} (pratique !!) mais aussi les GS passant en CP (parfois moins pratique ..) → penser alors à décocher « Quitte l'école »</p> <p>Il est toujours possible de revenir sur un décision de passage ou sur une indication « Quitte l'école » en gestion individuelle de l'enregistrement du passage ». Ne pas oublier de sélectionner l'année N+1 Dans le cas de fusion d'écoles → le directeur de l'école maternelle (qui perd son UAI) effectue toutes les opérations de passages pour tous les niveaux et indique pour tous « Quitte l'école ».</p>
	Admissions	<p>Admission acceptée des nouveaux élèves à la date du 04/09/2007. Sélectionner l'année 2007-2008 dans l'onglet Scolarité <u>L'admission définitive ne se fera qu'à la rentrée après constatation de la présence effective de l'élève.</u></p> <p>On peut accéder aux dossiers des élèves radiés de l'école précédente à la date du 03/09/09 dès que le directeur de l'école précédente a procédé à la procédure de Passages + Quitte l'école. Ces dossiers se trouvent à l'état d'admis définitif quittant l'école ; on y accède de la même façon qu'aux dossiers des élèves radiés. Les directeurs peuvent ainsi préparer dès maintenant leur rentrée.</p> <p>Dans le cas de fusion d'écoles → le directeur de l'école élémentaire (qui conserve l'UAI) fait l'admission de tous les élèves de l'école maternelle depuis la liste des élèves radiés. Les admissions des nouveaux élèves doivent être directement réalisés sous l'UAI élémentaire.</p>
ECOLE ORANGE	Suivi	<p>Suivi des admissions : en cours de saisie d'admission des nouveaux élèves ; cette nouvelle fonctionnalité permet de repérer l'état des inscriptions, admissibilités et admissions acceptées pour 2007-2008</p>
	Créer, modifier les classes ...	<p>Création, modification des classes → Nouveau → 2007-2008 (une prochaine évolution permettra au directeur de recréer les classes à l'identique si il souhaite) Création des groupes et regroupements → Ex : Groupes LVE</p>
ELEVES BLEU	Répartition	<p>Les élèves peuvent maintenant être répartis pour 2007-2008 (répartition collective). A l'issue du processus de répartition → Edition de listes d'élèves → Liste des élèves répartis et non répartis</p>